



CONSEIL EN MOBILITÉ

Le centre de gestion de la Fonction publique territoriale d'Eure-et-Loir propose aux collectivités, pour leurs agents, un accompagnement individualisé à la mobilité et à l'évolution professionnelle. L'agent bénéficie de conseils en orientation et/ou en formation, afin de retrouver un poste ajusté à ses souhaits et à ses compétences.

VOS OBJECTIFS

Accompagner vos agents :

- lors d'un souhait d'évolution dans leur carrière ;
- à l'occasion de la réorganisation de leur service d'appartenance ;
- en situation d'impasse professionnelle ;
- dont les compétences ne sont plus adaptées à leur poste.

Le centre de gestion d'Eure-et-Loir accompagne vos agents en apportant **son expertise et sa neutralité**.

Nos agents se portent le garant du caractère confidentiel des entretiens.

Le conseil en mobilité se fonde sur une participation active de l'agent, invité à effectuer des démarches et des recherches en lien avec son projet professionnel. Sa durée moyenne est de trois mois.

NOTRE PRESTATION

Le conseil en mobilité est un accompagnement personnalisé sous la forme de quatre entretiens avec l'agent :

BÉNÉFICIAIRES

- ✔ Collectivités affiliées
- ✔ Collectivités non affiliées
- ✘ Fonction publique d'État et hospitalière

TARIFICATION

Les tarifs en vigueur sont disponibles sur le site Internet du centre de gestion : cdg28.fr

CONTACT

Pôle Accompagnement
vers l'Emploi Territorial
Sandrine AUDELAN

☎ 02 37 91 43 57

✉ emploi@cdg28.fr

1 État des lieux

- recueil des attentes et des objectifs de l'agent ;
- validation du calendrier prévisionnel des rencontres.

2 Analyse du parcours professionnel

- Définition du profil de l'agent à partir d'éléments concrets et du repérage de ses compétences transférables.

3 Construction du projet professionnel

- échanges avec l'agent avec sa participation active pour la construction de son projet ;
- analyse de sa pertinence.

4 Techniques de recherche d'emploi

- construction du CV ;
- sélection des annonces ;
- rédaction de la lettre de motivation.

Le bilan de l'accompagnement auprès de la collectivité

Le centre de gestion d'Eure-et-Loir transmet à la collectivité un compte-rendu de l'accompagnement réalisé dans le respect de la confidentialité des échanges avec l'agent lors des entretiens.